



Nombre de conseillers.....17
En exercice..... 17
Présents à la séance.....13
Pouvoirs.....03
Excusés..... 01

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 1er OCTOBRE
2020**

N° 2020-033 : BUDGET CCAS - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2020

Le jeudi 1er octobre 2020 à 14 heures, le Conseil d'Administration de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à la Maison de la Citoyenneté sous la présidence de Madame Roselyne BORDES, Vice-Présidente, suite à la convocation faite le 23 septembre 2020.

Présents : Madame Roselyne BORDES, Monsieur Jean-Pierre BARATTA, Madame Corinne CARCREFF, Monsieur Olivier MARKARIAN, Monsieur Gérard ATTARD, Madame Marie-Laure HODE, Madame Nathalie JOLY, Madame Maria JEANNEY, Monsieur Jean THERY, Monsieur Marcel BARBES, Madame Liliane GONNIN, Monsieur Patrick QUALITE, Madame Josiane CADET

Pouvoirs : Madame Catherine HERMANN donne pouvoir à Monsieur Gérard ATTARD, Monsieur Pascal CHOMEL donne pouvoir à Monsieur Olivier MARKARIAN, Madame Claudine QUEMPEL donne pouvoir à Madame Marie-Laure HODE

Excusés : Monsieur Pierre-Yves MARTIN

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance, Madame Chantal DESCOUX, a été désignée pour remplir ces fonctions.

N° 2020-033 : BUDGET CCAS - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2020

Le Conseil d'Administration,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux ;

Vu la délibération n° 2020-014 en date du 4 mars 2020 adoptant le budget Principal du CCAS pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération n° 2020-07 en date du 4 mars 2020 affectant les résultats du CCAS pour l'exercice 2019 ;

Considérant la nécessité d'affecter les crédits supplémentaire en fonctionnement suite à la crise sanitaire afin d'inscrire la participation du CCAS au département pour les repas distribués pendant le confinement, d'abonder les crédits des secours pour les aides alimentaire mais également pour les relogements de famille suite aux incendies intervenus sur la commune,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 13 pour (Madame Roselyne BORDES, Monsieur Jean-Pierre BARATTA, Madame Corinne CARCREFF, Monsieur Olivier MARKARIAN, Monsieur Gérard ATTARD, Madame, Madame Maria JEANNEY, Monsieur Jean THERY, Monsieur Marcel BARBES, Madame Liliane GONNIN, Monsieur Patrick QUALITE, Madame Josiane CADET, Madame Catherine HERMANN donne pouvoir à Monsieur Gérard ATTARD, Monsieur Pascal CHOMEL donne pouvoir à Monsieur Olivier MARKARIAN, Madame Claudine QUEMPEL donne pouvoir à Madame Marie-Laure HODE) et 2 abstentions (Marie-Laure HODE, Madame Nathalie JOLY)

Article 1 : Décide d'autoriser les mouvements budgétaires suivants pour le budget principal du CCAS selon le tableau ci-dessous.

Section de fonctionnement

Dépenses

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	CREDITS
011	604	612	-10 000.00
012	64111	5236	-25 600.00
65	6568	02	11 700.00
65	6568	5234	10 900.00
TOTAL			-13 000.00

Recettes

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	CREDITS
70	706	612	-10 000.00
70	706	5234	-3 000.00
TOTAL			-13 000.00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Section d'investissement

Dépenses

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	CREDITS
21	2188	02	-7 250.00
TOTAL			-7 250.00

Recettes

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	CREDITS
13	1312	02	-7 250.00
TOTAL			-7 250.00

Article 2 : Précise qu'à ce stade, le budget global s'élève à 1 592 977,19 € au lieu de 1 613 227,19 €, à savoir 1 473 701,80 € en section de fonctionnement et 119 275,39 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Annexe : Décision Modificative n° 1 exercice 2020 du CCAS

Ainsi fait et délibéré en séance le 1er octobre 2020.




Pierre-Yves MARTIN
Président du CCAS de Livry-Gargan

